

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

PLV : 00098362 page : 1



Délégation Départementale
de La Haute-Vienne

Pôle Santé Publique et Santé Environnementale
Service Santé Environnement

Destinataires
MONSIEUR LE PRESIDENT - SIAEP VAYRES-TARDOIRE
MONSIEUR LE MAIRE - COMMUNE DE CHAMPSAC
MONSIEUR LE DIRECTEUR - SAUR

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux d'alimentation humaine de :

Unité de Gestion : SIAEP VAYRES-TARDOIRE

Prélèvement	00098362	Commune	CHAMPSAC
Unité de gestion	0042 SIAEP VAYRES-TARDOIRE	Prélevé le :	lundi 21 janvier 2019 à 12h45
Installation	UDI 000738 LES HAUTES BARRIERES	par :	Aurore ABDERRAHMANE
Point de surveillance	0000000908 BOURG DE CHAMPSAC	Motif :	Contrôle sanitaire
Localisation exacte	ECOLE	Type d'eau :	Eau distribuée désinfectée

Mesures de terrain	Résultats	Limites	Références	Observations
Température de l'eau	10,0 °C		25	
Chlore libre	0,20 mg(Cl ₂)/L			
Chlore total	0,20 mg(Cl ₂)/L			

Analyse effectuée par : LABORATOIRE REGIONAL DE CONTROLE DES EAUX DE LA VILLE DE LIMOGES 8701
Type de l'analyse : D1 Code SISE de l'analyse : 00102920 Référence laboratoire : 190121-00941

Analyses laboratoire	Résultats	Limites	Références	Observations
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES				
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 UFC/mL			
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	2 UFC/mL			
Bactéries coliformes	<1 UFC/(100mL)		0	
Entérocoques	<1 UFC/(100mL)	0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1 UFC/(100mL)	0		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES				
Aspect (qualitatif)	Rien à signaler			
Coloration	3 mg(Pt)/L		15	
Odeur (qualitatif)	Rien à signaler			
Saveur (qualitatif)	Rien à signaler			
Turbidité néphélométrique	<0,30 NFU		2	
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE				
pH	8,0 unité pH		de 6,5 à 9	
MINERALISATION				
Conductivité à 25°C	285 µS/cm		de 200 à 1100	
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES				
Ammonium (en NH ₄)	<0,01 mg/L		0,1	

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement N° : 00098362)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Limoges le 18 avril 2019

Pour Le Directeur de la Délégation
Départementale
L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

B. Lajarthe